

La gestion des espaces protégés en Camargue : la construction sociale de « l'homme »

- **Carole Barthélémy** *
Doctorante en Sociologie, DESMID/CNRS
- **Marie Jacqué** *
Doctorante en Sociologie, DESMID/CNRS

La Camargue présente la caractéristique d'être un "haut lieu de nature" (Micoud, 1991) particulièrement intéressant pour étudier les rapports Nature/Société. Les formes qu'épouse cette relation sont exacerbées du fait notamment de l'histoire de ce lieu (Picon, 1988). Deux étapes essentielles se sont succédé concernant la protection de la nature en Camargue. Les mesures protectionnistes mises en œuvre depuis le début du XXe s. se sont appuyées sur l'argumentaire naturaliste visant à protéger la nature contre un homme nécessairement destructeur. L'image d'une nature sauvage préservée de l'intrusion humaine, alors qu'elle en est le produit,

La protection de la nature telle qu'elle se donne à voir aujourd'hui en Camargue repose sur la réhabilitation de l'homme intégré à son environnement alors que la construction de cet espace en haut-lieu de nature a longtemps reposé sur une négation de celui-ci. De « l'homme destructeur à l'homme alibi » d'après Bernard Picon, la gestion des espaces naturels pose la question de la place accordée par les protecteurs aux activités sociales. La confrontation de deux pratiques professionnelles qui reposent sur l'utilisation d'espaces protégés en Camargue — l'éducation à l'environnement d'une part et la pêche professionnelle, d'autre part — permet d'analyser la construction sociale de ce nouvel acteur mis en scène par l'idéologie protectionniste : « l'homme » qui semble pouvoir enfin vivre en harmonie avec la nature.

a constitué l'argument légitimateur de l'intervention des protectionnistes. Cette période est marquée par la prédominance de la production scientifique qui trouvait sur ce lieu des idéaux-types à l'étude des écosystèmes. Dans un second temps que l'on pourrait dater de la fin des années 1980, s'est développée une autre manière de

*DESMID, Université de la Méditerranée, 1 rue Parmentier, - 13200 Arles
carolebarthelemy@aol.fr
marie.jacque@laposte.net*

penser la protection de la nature. Produire et gérer la nature repose sur une représentation de l'homme qui n'est plus perçu comme forcément négatif mais comme étant intégré à son environnement (Fabiani, 1995 ; Picon, 1998). Cette forme de protection est légitimée par la notion de patrimoine arguant d'une gestion collective des biens naturels. Les nouvelles politiques gestionnaires s'appuient ainsi sur la construction d'un rapport harmonieux entre " l'homme " et la " nature ".

Comme le souligne Picon (1988), les premières mesures protectionnistes prises en Camargue résultent d'usages conflictuels de l'eau entre les saliniers et les agriculteurs. A la structure pionnière qu'est la Réserve Naturelle de Camargue instaurée dès 1927, se sont succédés, sur ce territoire, les formes historiques de protection de la nature. Interviennent aujourd'hui sur ce site un Parc Naturel Régional, une fondation privée, le conservatoire du littoral, plusieurs syndicats de gestion, une réserve départementale, une réserve communale. Cette gestion spatialement encadrée répond aussi à des directives protectionnistes nationales et internationales (Natura 2000, réserve MAB, Programme Life, Medwet-RAMSAR, etc.). La multiplication des structures comme des mesures protectionnistes, liée à un nombre croissant de travaux scientifiques, fait de la Camargue un laboratoire " grandeur nature " pour l'analyse de la diffusion de l'idéologie protectionniste.

La gestion de l'eau, longtemps seulement dévolue aux agriculteurs et aux saliniers, est à présent l'affaire, en grande partie, des structures protectionnistes. Dans cette optique, il ne suffit plus de protéger des milieux qui seraient agressés par les activités productives mais de les maintenir à travers la maîtrise de la gestion de l'eau. Cette gestion de l'eau pratiquée par les structures protectionnistes devient le lieu de démonstration d'une exemplarité gestionnaire quant à la production de milieux écologiquement riches.

Dans cette perspective, les activités humaines doivent pouvoir s'intégrer dans les dispositifs gestionnaires. La représentation de la nature portée par ces nouvelles pratiques gestionnaires repose sur l'idée d'une relation positive en termes protectionnistes entre " l'homme " et la "

nature ". Notre démarche sociologique tend à interroger plus spécifiquement les répercussions sociales que génère une telle représentation sur des pratiques de nature, qui sont menées conjointement à cette nouvelle politique gestionnaire.

Deux pratiques de deux catégories d'acteurs sont retenues pour analyser la diffusion de ce modèle : les pratiques des éducateurs à l'environnement auprès d'un public scolaire et les pratiques des pêcheurs professionnels. L'analyse de ces pratiques, a priori peu comparables, permet cependant de rendre compte des transformations de l'idéologie protectionniste. Nous organiserons notre propos autour de deux variables. La première est l'inscription dans le temps. Alors que les éducateurs à l'environnement sont " nés " des mouvements internes à la protection de la nature, la présence des pêcheurs et leurs pratiques du site sont évidemment bien plus anciennes (Belon, 1983). Il s'agit de mesurer la diffusion de cette nouvelle idéologie protectionniste, à la fois par ceux qui en sont porteurs et des individus qui, au contraire, doivent s'y adapter.

La seconde variable concerne plutôt les matériaux de notre recherche. L'analyse va alors opposer ces deux pratiques professionnelles. L'éducation à l'environnement représente la portée symbolique de ce type de gestion qui prend sens dans le discours tenu par les éducateurs auprès du public scolaire. Quant aux pratiques des pêcheurs, il s'agit de montrer les répercussions de cette gestion sur des usages plus anciens de l'espace. Ainsi pratiques récentes, pratiques anciennes, portée idéale et portée matérielle, représentent les thématiques transversales à notre analyse.

Histoire sociale des pratiques professionnelles envisagées.

L'éducation à l'environnement et la pêche professionnelle sont des pratiques professionnelles qui s'inscrivent toutes deux sur des espaces naturels protégés. L'histoire de ces pratiques donnera un éclairage sur les facteurs sociaux et politiques à l'origine du développement de cette orientation gestionnaire des espaces protégés.

La pêche professionnelle

La pêche professionnelle est présente sur l'ensemble des milieux piscicoles qu'offre la Camargue, la mer, le Rhône et les étangs. Une pêche spécifique réalisée à l'aide de nasses, appelées *trabaques*¹, essentiellement destinées à la capture des anguilles est répandue sur tous les étangs, notamment le plus grand en superficie, l'étang du Vaccarès. Entre cet étang central et le littoral, se situent un ensemble d'étangs de moindre superficie dont les étangs Inférieurs. Longtemps restés inexploités voire de manière épisodique par quelques pêcheurs professionnels, ils ont été entrepris dans les années 1960 par la commune limitrophe des étangs, les Saintes-Maries de la Mer et représentaient alors pour les pêcheurs locaux un espace de pêche complémentaire à la mer et au fleuve.

L'organisation de la pêche sur les étangs Inférieurs s'est faite dans un contexte particulier tenant à leur statut de Réserve Départementale. En effet, en 1965, ces étangs deviennent la propriété du département des Bouches-du-Rhône, après l'expropriation de la Compagnie des Salins, qui convoitait d'installer une saline sur ce site. Sous la pression du maire, alors conseiller départemental, les étangs Inférieurs sont donnés en concession à la commune, à qui revient aussi la gestion de la pêche. L'accès aux étangs Inférieurs est interdit, sans permission préalable, et il ne faut pas y chasser. Mais, ce sont surtout les interdits communaux en matière de pêche qui tendent à gérer le site en harmonie avec son statut de Réserve. Ainsi, les bateaux à moteur ne sont pas tolérés et les pêcheurs se déplacent sur des barques, à l'aide d'une "partège", longue perche de bois appuyée sur le fond de l'étang. La pêche est aussi interdite l'été pour que l'étang puisse se régénérer. Elle est enfin essentiellement réservée aux pêcheurs résidents de la commune.

A ces interdictions, se rajoutent des réglementations quant à l'exploitation des étangs. Le nombre de postes de pêche est ainsi limité à une

1 - Le "trabaque" désigne un verveux : un filet constitué par des poches de capture, de forme cylindrique, montées sur des cercles et complétées par des ailes, qui rabattent les poissons vers les ouvertures des poches.

soixantaine pour la superficie totale du plan d'eau. Chaque pêcheur peut utiliser deux à trois postes en calant au maximum vingt nasses. Une maille est imposée pour la capture des anguilles visant à ne pas capturer les plus jeunes. La gestion ainsi élaborée permettait, à la fin des années 1990, à vingt-quatre pêcheurs d'exploiter ces étangs. Ce sont en majorité des pêcheurs maritimes, polyvalents comme le sont la plupart des "petits" pêcheurs méditerranéens, partageant leur art entre la mer et les étangs (Rey, 1996).

La gestion de la pêche sur les étangs Inférieurs témoigne d'un processus assez original dans le paysage camarguais. La gestion de ces étangs entreprise dans la phase de la protection de la nature caractéristique des années 1970 où les activités humaines tendent à être interdites sur les sites protégés, vont connaître un destin particulier, puisqu'ils vont être exploités tout en étant protégés. Cette position originale est essentiellement due au tour de force réalisé par le maire du village pour imposer son pouvoir sur ce territoire, en proie au modèle protectionniste. L'originalité tient aussi dans la gestion mise en place, issue de la culture professionnelle des pêcheurs Saintois, éloignée par bien des aspects de celle des gestionnaires écologistes. Les pêcheurs interrogés pensent être de bons gestionnaires en ayant montré leur capacité à pratiquer une pêche "raisonnable et respectueuse de la nature". Une telle adaptation ne veut pas dire qu'ils en étaient convaincus au départ mais que l'accès aux étangs était à ce prix. La mise en place de cette gestion correspondait pour eux aussi à une certaine représentation commune de la Camargue comme un espace en danger permanent.

L'éducation à l'environnement

Le développement des actions d'éducation à l'environnement est le fruit des transformations internes au milieu protectionniste. Ainsi, au cours des années 80, les prérogatives accordées aux structures protectionnistes (réserves naturelles, propriétés du conservatoire du littoral, Parc Naturels régionaux), se sont élargies de la préservation à "l'ouverture" de ces espaces au "public". D'une pratique faiblement organisée, mais socialement structurée, portée en particu-

lier par les couches moyennes intellectuelles urbaines (Picon, 1988 ; Kalaora, 1993), la question de la fréquentation de la nature est devenue une des compétences centrales des structures protectionnistes.

Les pratiques de “ découvertes de la nature ” ne sont pas des pratiques récentes, mais les acteurs qui en avaient jusque-là la charge étaient les bénévoles des associations protectionnistes, naturalistes et scientifiques qui encadraient un public “ éclairé ”. Dans l’histoire de ces associations, l’émergence des pratiques éducatives et non plus seulement de découverte, peut se dater au début des années 1990. Le développement de ces activités s’est appuyé dans un premier temps sur les compétences présentes dans ces associations (techniciens et ingénieurs des espaces protégés, enseignants et éducateurs militants bénévoles dans les associations naturalistes). Ces militants dont la pratique était essentiellement ancrée dans les formes pédagogiques propres au naturalisme (observation de la faune et de la flore), vont progressivement laisser la place à de “ nouveaux militants ”. Ces derniers sont jeunes, fortement diplômés et ont acquis leurs diplômes, pour la grande majorité, dans les domaines des sciences de la vie, de la gestion de la nature et de l’environnement. Les “ éducateurs à l’environnement ” et “ animateurs nature ” sont aujourd’hui deux postes référencés par le dispositif emplois-jeunes.

Le caractère professionnalisé de leur activité est un indicateur de la transformation de la “ compétence associative protectionniste ”. En effet, la protection de la nature a constitué en premier lieu une revendication portée par les associations naturalistes. L’installation progressive de structures protectionnistes en Camargue est à ce titre le fruit des combats du milieu associatif qui a rencontré dans les années 1960 le souci aménagiste de l’Etat (Picon, 1988). Or, il semble que l’éducation à l’environnement, en tant que compétence associative, est liée aux changements de relations entre les associations protectionnistes et l’Etat. En effet, la caractéristique principale de ces changements est la traduction de ce qui relevait du domaine de la revendication (la protection de la nature) en “ offres de

services ” aux collectivités locales et administrations environnementales. Ainsi l’éducation à l’environnement est financée en grande partie par les collectivités locales (communes, conseil général et régional) dans le cadre de leurs responsabilités en matière de protection de la nature.

L’activité principale des éducateurs réside dans la conception d’animations nature et d’outils pédagogiques (fiches, malles). Au sein des structures protectionnistes, les éducateurs se distinguent ainsi professionnellement et socialement des militants bénévoles par le recours aux techniques pédagogiques. Cette nouvelle compétence associative s’appuie sur des formes de savoir et de construction de la nature qui diffèrent des formes traditionnelles d’approches naturalistes. En effet, la conception d’outils comme d’animations par les éducateurs, est davantage centrée sur la mise en forme pédagogique que sur le contenu scientifique des activités proposées. Pour les éducateurs camarguais, il est important de ne pas tomber dans un discours “ trop scientifique ”, “ trop compliqué ”, mais d’intéresser leur public par un ensemble de jeux, de “ découvertes sensorielles ” qui rompent avec une approche d’observation scientifique. Même si les éducateurs travaillent sur les mêmes sites et au sein des mêmes structures que les scientifiques et les naturalistes, ces acteurs n’entretiennent que peu de relations avec eux. En effet, leur rapport au domaine scientifique est avant tout un rapport scolaire, qui prend sens dans leur activité pédagogique. Les éducateurs à l’environnement sont ainsi des intermédiaires entre les mesures et formes de gestion menées en Camargue et un public majoritairement scolaire. Ainsi, la prise en charge gestionnaire de la fréquentation de la nature aurait une conséquence sur la nature montrée au public. La mise en scène d’une nature sauvage et préservée de l’intrusion humaine cèderait ainsi le pas à celle d’une nature gérée, produit de l’efficacité protectionniste (Larrère, 1994).

L’histoire de ces deux pratiques professionnelles rend en partie compte des transformations de l’idéologie protectionniste en Camargue. Les prérogatives accordées aux administrations

décentralisées en matière d'environnement ont ainsi joué un rôle moteur aussi bien pour les pêcheurs que pour les éducateurs. Le cadre de ces nouvelles politiques publiques s'inscrit dans une valorisation économique du territoire en permettant de maintenir ou de créer des emplois locaux. Le caractère professionnalisé des activités liées à la gestion de la nature en Camargue éloigne ces acteurs d'un rapport savant à la nature et fait de la "compétence gestionnaire" le lieu d'élaboration et de construction d'un nouveau rapport à la nature. Mais, cette "compétence gestionnaire" varie selon la culture professionnelle envisagée.

L'éducation à l'environnement : la mise en forme pédagogique du discours gestionnaire.

Les éducateurs à l'environnement démontrent aux enfants l'exemplarité de la nature gérée, telle qu'elle est produite dans les espaces protégés camarguais. Ainsi, ces acteurs empruntent relativement peu au champ lexical de l'écologie scientifique. En effet, les concepts clés de cette discipline, comme ceux d'écosystèmes, d'écocomplexes, de biodiversité et de biotopes sont très peu employés par les éducateurs. En revanche, ils opèrent dans leur discours un découpage davantage spatial qu'écologique de l'espace camarguais. La notion de paysage est la référence centrale de la description des milieux. La nature camarguaise est en premier lieu découpée en "milieux types", c'est-à-dire en zones caractéristiques d'un état hydraulique de la gestion qui y est menée. La présentation de l'espace camarguais au cours de ces sorties scolaires s'appuie ainsi davantage sur un savoir écologique gestionnaire que sur une référence purement scientifique à cette discipline. L'écologie tient, dans la conception des animations et outils pédagogiques, un rôle fonctionnel permettant de mettre en lumière l'impact de la gestion sur les milieux et non le fonctionnement écologique de ces mêmes milieux.

Un premier type d'activités proposées par les éducateurs renvoie à l'observation de la faune et de la flore. Les enfants sont alors rassemblés autour d'une longue-vue, ou dans un observa-

toire, afin de décrire l'avifaune présente sur le site. Cette description a pour finalité de comprendre le mode de vie et d'alimentation des oiseaux présents, c'est-à-dire de replacer l'oiseau observé dans le cadre plus général de la gestion d'une zone humide. En effet, le caractère écologiquement rare de l'avifaune présente en Camargue est supplanté, dans le discours des éducateurs, par la démonstration des conditions de la présence des oiseaux sur le site : que mangent-ils, où trouvent-ils à manger, pourquoi trouvent-ils à manger en particulier en Camargue ? L'enfant s'interroge ainsi progressivement sur les conditions écologiques de la présence d'espèces emblématiques sur les sites visités. La chaîne alimentaire de l'oiseau est reconstituée. La présence de l'oiseau sur le site trouve ainsi son explication finale dans les formes de gestion de l'eau qui lui permettent de trouver un lieu de reproduction.

La représentation de la Camargue comme nature gérée prend aussi corps par un ensemble de jeux et activités en salle : jeux de legos, maquettes, découpage, etc. Ces jeux visent à présenter la complexité de la gestion de l'espace camarguais en mettant en exergue les interactions entre les caractéristiques écologiques du milieu camarguais et les activités humaines présentes sur ces espaces.

Cette construction du paysage camarguais procède de l'interaction entre des milieux naturels (sansouires, espèces) et des activités humaines (pâturages, rizières, etc.). En plaçant sur un plateau les différentes activités qui permettent la production de l'espace camarguais, les enfants sont aussi amenés à juger de l'importance ou du caractère négatif de ces activités humaines. Roubines et drainages sont ainsi présentés comme des éléments incontournables de la nature camarguaise, en même temps que la mesure de la qualité de l'eau sur ces sites permet un jugement des activités qui utilisent l'eau. Cette construction d'une nature gérée comme bonne nature implique un changement de regard sur les activités qui sont menées en Camargue. La mesure écologique devient alors non plus exclusivement un outil de mesure de la qualité des milieux naturels mais aussi un outil de mesure et donc de jugement des activités sociales intervenant dans la gestion de l'eau en Camargue. A

partir de cette objectivation scientifique des activités sociales, l'histoire conflictuelle de la gestion de l'eau en Camargue cède le pas à la mise en exergue d'une gestion exemplaire dans laquelle " l'homme " et la nature peuvent trouver une harmonieuse cohabitation.

Le passage du conflit au consensus, qui caractérise ce discours protectionniste actuel, s'appuie ainsi sur la construction de " l'homme " en tant que figure sociale. Par exemple, le rôle des agriculteurs n'est plus présenté comme problématique ou gênant pour la qualité des milieux naturels, mais comme un élément incontournable de la gestion de l'eau en Camargue. De ce fait, la construction pédagogique qui est faite de leur activité renvoie à la fonction écologique de ces acteurs. " L'homme " désigne donc dans cette représentation de la nature, les différentes activités sociales, économiques et culturelles qui, en étant intégrées au fonctionnement écologique d'une nature gérée, sont de ce fait désocialisées.

La gestion des étangs inférieurs : une pratique sociale ancienne pour une reconnaissance récente.

L'accession des pêcheurs Saintois aux étangs inférieurs s'est réalisée dans l'obligation d'accepter des normes d'usage quant à leur statut de Réserve. Dès le départ, dans les années 1970, les pêcheurs ont appris à concilier leurs impératifs économiques de rentabilité et ceux qui sont liés à une gestion écologique des étangs. Bien que l'idée d'une telle gestion leur ait été imposée de l'extérieur, ce sont eux qui l'ont produite et mise en place. La gestion préconisée n'est donc pas issue des protecteurs de la nature ou d'autres experts scientifiques mais de la communauté locale des pêcheurs. Grâce à un ensemble de connaissances empiriques, d'observations et d'adaptation au site, les pêcheurs ont élaboré leur gestion. Ces derniers partagent des savoirs qui les guident sur les étangs, leur permettent de cartographier mentalement les sites de pêche les plus propices, les passages des poissons et les variations des fonds. La position d'un poste est ainsi définie par un vocabulaire spécifique : les pointes ou les reculs dessinés par la côte, les radeaux (petits îlots), les gazes (les courants), les cuvettes (sites

profonds) et les plagès (sites peu profonds).

A ces connaissances descriptives des étangs s'ajoutent des connaissances sur leur fonctionnement hydraulique. En effet, le long d'une partie du littoral camarguais a été érigée en 1857, la digue à la mer qui isole les étangs côtiers de la mer (Barthélémy et al., 2001). Equipée de vannes, elle joue un rôle central dans la gestion conflictuelle de l'eau dans le delta. Par ces vannes transite l'eau douce évacuée des étangs pour les besoins de la riziculture et l'eau de mer, lorsque le niveau de la mer atteint la digue. Les ouvertures et les fermetures de ces vannes vont donc intéresser la plupart des acteurs camarguais soucieux de la qualité des eaux. Les pêcheurs préconisent une eau ni trop douce ni trop salée pour maintenir un étang de bonne qualité pour la pêche. Une eau trop douce n'attire pas le poisson de mer et l'eau trop salée nuit à son développement. Les vannes servent aussi à un autre enjeu important pour les pêcheurs lors des périodes d'alevinage, lorsque les poissons pénètrent de la mer dans l'étang. Selon eux, l'automne et le printemps sont les deux saisons primordiales pour enrichir le milieu et les vannes devraient être ouvertes durant ces périodes dans cet objectif. Or, le principe qui régit la gestion de la digue à la mer est de devoir contenter l'ensemble des acteurs, ce qui va de toute évidence engendrer des conflits.

Des années 1970 à la fin des années 1990, les conflits vont être nombreux entre les pêcheurs et les agriculteurs. Les premiers veulent de l'eau saumâtre et les seconds ont la " phobie " de l'eau salée. Durant cette période, les pêcheurs vont œuvrer pour être localement reconnus comme des usagers " respectables ". Mais, il faut attendre 1998 pour qu'un pêcheur professionnel représente l'ensemble de sa corporation au sein du Parc naturel régional de Camargue où sont débattues, entre autres, les questions relatives à la gestion de l'eau.

Cette reconnaissance officielle des pêcheurs d'étangs témoigne selon nous de la diffusion du nouveau modèle protectionniste. Chaque groupe professionnel tend à être reconnu dans cette gestion, ce qui génère de nouveaux rapports sociaux au sein de l'espace camarguais.

Les pêcheurs se disent encore en position de "

dominés "dans la gestion de l'eau, surtout par rapport aux agriculteurs. Cela est en partie vrai au regard de l'aménagement du delta essentiellement tourné vers l'intérieur des terres et du pouvoir détenu par ces exploitants agricoles qui ont toujours dominé par leur appropriation privée du sol. Cependant, ce discours commun intériorisé par de nombreux pêcheurs est un peu trop fataliste par rapport à la réalité. Largement appuyés par le pouvoir communal, les pêcheurs ont signé des accords avec les agriculteurs, en 1979 et en 1981. Mais, l'opportunité d'être présent au sein du Parc témoigne de deux choses intimement liées. La première est que le Parc a lancé, notamment après les crues de 1993 et 1994, une nouvelle politique de concertation, de réunions participatives qui se sont largement ouvertes à de multiples interlocuteurs. La seconde réside dans la fin du règne sans partage des exploitants au profit notamment des plus grands propriétaires terriens camarguais, les protecteurs de la nature. Ceux-ci sont loin d'être opposés aux pratiques de pêche et au fait de maintenir une eau saumâtre, considérée comme biologiquement riche, dans les étangs. De plus, les scientifiques des différentes structures côtoient les pêcheurs lors de manipulations sur les sites et demandent parfois leur collaboration. Enfin, dernier argument, la gestion élaborée par les pêcheurs Saintois correspond à la représentation dominante de la cohabitation entre cet homme " intégré " et la nature. Ce nouveau cadre de pensée permet ainsi de tolérer, mais surtout de reconnaître comme un usage " environnementalement correct ", une pratique de nature déjà bien ancienne et qui ne doit rien à cette nouvelle idéologie mais à la compétence " naturaliste " des pêcheurs professionnels.

Conclusion

Les pêcheurs, même si leurs pratiques professionnelles sont aujourd'hui intégrées aux politiques protectionnistes, ne fondent pas pour autant leur activité dans les cadres idéologiques de celles-ci. La reconnaissance sociale de ces acteurs a d'ailleurs été possible à partir du moment où leur activité prenait idéologiquement sens dans une représentation de la nature comme nature gérée. Les éducateurs à l'environnement

diffusent au contraire un discours qui s'appuie sur la construction sociale de " l'homme ". L'homme est dans ce cadre l'acteur social dont les activités sont soumises aux contraintes écologiques de production des milieux naturels.

Il nous semble qu'une des conséquences centrales de la diffusion de ce discours protectionniste réside dans une forme de soumission de l'homme qui devient une forme d'outil au service de la protection de la nature. Dans cette logique, il n'y a plus d'oppositions possibles entre des acteurs sociaux aux intérêts sociaux contradictoires.

Le recours à la notion d'homme reste pour le sociologue une construction sociale dans le sens où elle est produite par les acteurs protectionnistes. En ce sens il s'agit de considérer le savoir écologique comme un discours qui a une portée sociale à la fois symbolique et matérielle sur les usages et les représentations sociales de l'espace camarguais. Nier cette portée sociale, c'est nier la dimension idéologique de la gestion protectionniste qui, sous couvert d'universalisme, masque les spécificités sociales qui président encore dans les pratiques sociales de la nature. Cette tâche incombe selon nous, entre autres, à la sociologie dans une démarche et un débat interdisciplinaires.



Références

- Allard, P., Bardin, O., Barthélémy, C., Pailhès, S., & Picon, B. (2001). Eaux, poissons et pouvoirs. Un siècle de gestion des échanges mer-lagune. *Natures Sciences Sociétés*, 9, n°1, 5-18.
- Belon, D. (1983). La pêche en Camargue. Histoire et situation actuelle de la pêche professionnelle aux Saintes-Maries de la Mer. Arles : *Rapport Parc Naturel Régional de Camargue*.

- Fabiani, J.L. (1995). Les créateurs de nature. Enjeu et justification d'une pratique paradoxale. *Natures Sciences Sociétés*, 3, 85-97.
- Kalaora, B. (1993). *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*. Paris : L'Harmattan.
- Larrère, R. (1994). L'art de produire la nature, une leçon de Rousseau. *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, 22, 5-13.
- Micoud, A. (Dir.) (1991). *Des hauts lieux, la construction sociale de l'exemplarité*. Paris : Editions du CNRS.
- Picon, B. (1988). *L'espace et le temps en Camargue*. Arles : Actes Sud.
- Picon, B. (1998). Du symbole de liberté au symbole de nature, l'histoire mythique des lagunes côtières. In *L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace urbanisé* (pp. 305-320). Chateaufort de Grasse : Editions du Bergier.
- Rey, H. (1996). Pêches méditerranéennes : de l'économie informelle à la norme communautaire. *Terres Marines*, 11, 4-10.